

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 09 AVRIL 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 03 avril 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (6) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
PAVAGEAU Laëtitia	X	GILBERT Virginie
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
BLAINEAU Isabelle	X	SECHER Nathalie
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
LACHÉ Elodie	X	MENARD Anne-Sophie
ARZUL Sophie	X	PIVETEAU Hubert

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Virginie GILBERT

Délibération n° DEL20240409_04

Approbation des budgets supplémentaires 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-Président en charge de la Commission Moyens Généraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que le budget supplémentaire a pour but de reprendre le résultat et les restes à réaliser du dernier compte administratif voté et ajuster, le cas échéant, les crédits ouverts au titre de l'exercice en cours, selon les nouvelles recettes notifiées et les besoins non connus au budget primitif.

Après l'approbation des comptes administratifs et de l'affectation des résultats, il est proposé au conseil municipal de voter le budget supplémentaire 2024, dans les conditions ci-dessous exposées.

Budget principal

Le projet de budget supplémentaire s'équilibre globalement à 5 538 825,98 € en dépenses et en recettes.

Les principaux mouvements concernent :

- La reprise des résultats 2023, soit un excédent de fonctionnement de 193 719,72 € et un déficit d'investissement de 1 214 651,25 € ;
- La reprise des restes à réaliser 2023, soit des dépenses d'investissement reportées de 2 766 214,45 € et des recettes d'investissement reportées de 5 029 106,26 € ;
- Des réinscriptions de crédits votés en 2023 mais non engagés pour 110 940 € en investissement (travaux Maison des Jeunes et bâtiments divers, matériels d'équipement des services) ;
- Des ajustements de crédits de paiement sur les autorisations de programme 1001A Eglise de Boufféré, 2001A restaurant scolaire de Boufféré, 3000A salle de sports de St Georges, 7001A Val d'Asson 2, 8007A Bourg de St Georges pour 1 054 697,20 € ;
- Des modifications de crédits 2024, soit des dépenses supplémentaires de 303 323,08 € (dont charges à caractère général pour équilibre de la section de fonctionnement 10 719,72 €, reversement de la taxe d'aménagement économique 265 000 €, matériel d'équipement des services pour équilibre 603,36 €, écritures d'ordre 25 000 €), et des recettes minorées de 49 000 € (produit fiscal suite à notification des bases -84 000 €, subvention d'équipement 10 000 €, écritures d'ordre 25 000 €) ;
- L'affectation du résultat 2023 en investissement pour 2 500 000 €, le virement à la section d'investissement pour 89 000 € et la réduction de l'emprunt de 2 216 000 €.

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	109 719,72 €	109 719,72 €
Budget supplémentaire	109 719,72 €	109 719,72 €
002 Reprise du résultat		193 719,72 €
011 Charges à caractère général	10 719,72 €	
731 Fiscalité locale		-84 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	89 000,00 €	
042 Mouvements d'ordre	10 000,00 €	
INVESTISSEMENT	5 429 106,26 €	5 429 106,26 €
Restes à réaliser	2 766 214,45 €	5 029 106,26 €
Budget supplémentaire	2 659 891,81 €	397 000,00 €
001 Reprise du résultat	1 214 651,25 €	
10 Dotations et réserves	265 000,00 €	2 500 000,00 €
16 Emprunts et dettes		-2 216 000,00 €
27 Immobilisations financières	2 000,00 €	2 000,00 €
Opérations votées		
1001B AP Eglise de Boufféré	79 744,93 €	
2001A AP Restaurant scolaire Boufféré	674 782,67 €	
3000A AP Salle de sports Saint Georges	38 000,00 €	
7001A AP Val d'Asson - phase 2	148 549,92 €	
8007A AP Bourg de Saint Georges	113 619,68 €	
1000 Bâtiments administratifs	30 000,00 €	
1001 Eglises	9 000,00 €	
1006 Bâtiments divers	60 000,00 €	
6000 Equipements divers	12 543,36 €	
021 Virement de la section de fonctionnement		89 000,00 €
040 Mouvements d'ordre entre sections		10 000,00 €
041 Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section	15 000,00 €	15 000,00 €
Total général	5 538 825,98 €	5 538 825,98 €

Budget annexe Immobilier de commerces et de services

Le projet de budget supplémentaire s'équilibre globalement à 1 133 282,39 € en dépenses et en recettes.

Les principaux mouvements concernent :

- La reprise des résultats 2023, soit un excédent d'investissement de 321 154,92 € ;
- La reprise des restes à réaliser 2023 ; soit des dépenses reportées de 1 060 781,81 et des recettes reportées de 113 470,00 € ;
- Des modifications de crédits en lien avec l'activité du service, soit des dépenses supplémentaires de 72 500,58 € (intérêts d'emprunt 2023 non régularisés, travaux dans les maisons de santé et réinscription de crédits non engagés fin 2023 pour le restaurant traditionnel) et des recettes supplémentaires de 13 500 € pour refacturation de charges.
- L'affectation du résultat 2023 en investissement pour 157,47 € et l'augmentation de l'emprunt de 685 000 €.

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	13 500,00 €	13 500,00 €
Budget supplémentaire	13 500,00 €	13 500,00 €
66 Charges financières	13 500,00 €	
75 Autres produits de gestion courante		13 500,00 €
INVESTISSEMENT	1 119 782,39 €	1 119 782,39 €
Restes à réaliser	1 060 781,81 €	113 470,00 €
Budget supplémentaire	59 008,58 €	1 006 312,39 €
001 Reprise du résultat		321 154,92 €
10 Dotations et réserves		157,47 €
16 Emprunts et dettes		685 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	13 200,00 €	
23 Travaux en cours	45 800,58 €	
Total général	1 133 282,39 €	1 133 282,39 €

Budget annexe Service des Pompes Funèbres

Le projet de budget supplémentaire s'équilibre globalement à 17 823,88 € en dépenses et en recettes.

Les principaux mouvements concernent :

- La reprise des résultats 2023, soit un excédent de fonctionnement de 1 600,10 € et un excédent d'investissement de 38 823,78 € ;
- Des modifications de crédits en lien avec l'activité du service, soit des dépenses supplémentaires de 17 823,68 €
- L'annulation de l'emprunt d'équilibre prévu au budget primitif 2024 pour -22 600€

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 600,10 €	1 600,10 €
Budget supplémentaire	1 600,10 €	1 600,10 €
002 Reprise du résultat		1 600,10 €
011 Charges à caractère général	1 610,10 €	
INVESTISSEMENT	16 223,78 €	16 223,78 €
Budget supplémentaire	16 223,78 €	16 223,78 €
001 Reprise du résultat		38 823,78 €
16 Emprunts et dettes	16 223,78 €	-22 600,00 €
Total général	17 823,88 €	17 823,88 €

Budget annexe Opérations d'aménagement urbain

Le projet de budget supplémentaire s'équilibre globalement à 4 129 449,83 € en dépenses et en recettes.

Les principaux mouvements concernent :

- La reprise des résultats 2023, soit un excédent de fonctionnement de 1 266 868,10 € et un déficit d'investissement de 2 862 581,73 €. Il est précisé que ces résultats correspondent à la reprise globale des anciens budgets annexes supprimés fin 2023 ;
- Des modifications de crédits en lien avec l'activité du service, soit des dépenses supplémentaires de 1 266 868,10 € pour équilibre, sans prévision d'exécution
- Un emprunt complémentaire de 2 862 581,73 € pour équilibre.

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 266 868,10 €	1 266 868,10 €
Budget supplémentaire	1 266 868,10 €	1 266 868,10 €
002 Reprise du résultat		1 266 868,10 €
011 Charges à caractère général	966 868,10 €	
65 Autres charges de gestion courante	200 000,00 €	
67 Charges exceptionnelles	100 000,00 €	
INVESTISSEMENT	2 862 581,73 €	2 862 581,73 €
Budget supplémentaire	2 862 581,73 €	2 862 581,73 €
001 Reprise du résultat	2 862 581,73 €	
16 Emprunts et dettes		2 862 581,73 €
Total général	4 129 449,83 €	4 129 449,83 €

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur les projets de budget supplémentaire du budget principal et des budgets annexes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14, L2121-31, L2311-5 et L5211-1 ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1490 du 11 décembre 2014 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables aux métropoles ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 49, 54 et 55 ;

Vu le décret n° 2014-1746 du 29 décembre 2014 fixant les règles budgétaires, financières et comptables applicables aux métropoles ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu les arrêtés du 17 décembre 2007 modifié et du 18 décembre 2013 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux ;

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration de la M4 et des règles budgétaires des communes ;

Vu la délibération du conseil municipal de Montaigu-Vendée n°DEL20231212_08 en date du 12 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 pour le budget principal et les budgets annexes ;

Vu la délibération du conseil municipal de Montaigu-Vendée n°DEL20240409_02 en date du 9 avril 2024 approuvant les comptes administratifs 2023 et l'affectation des résultats ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 33 voix Pour et 7 Abstentions (*Sophie Arzul, Etienne Colmard, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Laurence Pelletier-Carnus, Jean-Martial Haeffelin, Hubert Piveteau*),

- APPROUVE le projet de budget supplémentaire 2024 pour le budget principal
- APPROUVE le projet de budget supplémentaire 2024 pour le budget annexe Immobilier de commerce

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30 AVR. 2024

ID : 085-200081115-20240409-DEL20240409_04-DE

SLO

- APPROUVE le projet de budget supplémentaire 2024 pour le budget annexe Pompes Funèbres
- APPROUVE le projet de budget supplémentaire 2024 pour le budget annexe Opérations d'aménagement urbain.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Signé électroniquement par : Florent Limouzin

Date de signature : 30/04/2024

Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

